



AVIS PUBLIC

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **10 septembre 2019**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	7, rue Jeanne-d'Arc-Charlebois
	Numéro de cadastre :	5 785 775
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none">• Permettre un ratio plancher/terrain de 0,52 au lieu de 0,40;• Augmenter la largeur de la façade du garage à 6,55 m, soit 108% de la façade du bâtiment principale au lieu de 4,23 m, soit 70% de la façade du bâtiment principal. Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.
2	Adresse civique :	9, rue Jeanne-d'Arc-Charlebois
	Numéro de cadastre :	5 785 776
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter la largeur de la façade du garage à 6,10 m, soit 100% de la façade du bâtiment principale au lieu de 4,27 m, soit 70% de la façade du bâtiment principal. Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 21^e jour du mois d'août 2019.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière

/cp